

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 MARS 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI TRENTE MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 24 mars 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

*M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE,
M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, VITI, STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE,
Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY, BARBERA - Conseillers Municipaux*

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

*M. RUAU (qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme PERCHERON (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)*

**DÉLIBÉRATION
n° 15-020**

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150330-15-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2015
Publication : 14/04/2015

Le Maire



Eric MACE

DESIGNE

Madame Caroline GUILBERT en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 14 AVRIL 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 MARS 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI TRENTE MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 24 mars 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

*M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE,
M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, VITI, STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE,
Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY, BARBERA - Conseillers Municipaux*

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

*M. RUAU (qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme PERCHERON (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)*

**DÉLIBÉRATION
n° 15-021**

*DIRECTION DES
SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES*

BUDGET GENERAL DE LA VILLE : COMPTE ADMINISTRATIF 2014

La présente délibération a pour objet de présenter le COMPTE ADMINISTRATIF 2014 du budget principal de la Ville. Il constate l'évolution des résultats par rapport à l'année 2013.

I – Présentation générale du Compte Administratif 2014

A – Section Fonctionnement

1- Dépenses

Au total, en 2014, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **8.787.749,22 €**, soit une augmentation de 2 % (+ 200.571 €) par rapport à 2013.

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>Réalisé 2013</i>	<i>Réalisé 2014</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 13/14</i>
	<i>2.185.272 €</i>	<i>2.067.781 €</i>	<i>- 117.491 €</i>	<i>- 5 %</i>

Postes en baisse :

Energie (eau, électricité, gaz, chauffage urbain)	- 44.665 € (hiver moins rigoureux, extension chaufferie bois)
Vêtements de travail	- 19.047 € (acquisition triennale)
Travaux en régie	- 68.550 € (projet scénographie 71.000 € en 2013)
Copies	- 7.246 € (renégociation contrat)
Assurance	- 5.450 € (assurance IPAD uniquement en 2013)
Formation des agents	- 7.524 €
Participation installation totem C. Général	- 14.075 € (dépense uniquement en 2013)
Frais de contentieux	- 9.860 € (uniquement en 2013)
Publicité, publications	- 57.126 € scénographie du Château - 10.966 € communication (période pré-électorale)

Postes en hausse :

Programmation culturelle	+ 80.200 € (suite à la municipalisation de l'OMAC en année pleine, et à relativiser de 15.600 €, du fait des nouvelles recettes)
70 ^{ème} anniversaire du Débarquement	+ 10.431 €
Transports collectifs	+ 8.910 € (Espace Coup de Pouce, sorties familles)
Intégration des stocks	+ 33.623 € (reconstitution du stock du magasin)

012 Charges de personnel	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	4.602.563 €	4.863.997 €	+ 261.434 €	+ 6 %

Personnel extérieur :	
<ul style="list-style-type: none"> • Activités découvertes périscolaires liées aux nouveaux rythmes scolaires • Mise à disposition de personnel par le CCAS au Centre Socio culturel 	+ 22.000 € + 13.000 €
Rémunération du personnel :	
<ul style="list-style-type: none"> • Personnel titulaire et non titulaire : Elections Municipales et Européennes, 2 remplacements congé maternité, reclassement catégories B et C, remplacement congé maladie, évolution des carrières • Emplois d'insertion 	+ 131.000 € + 37.000 €
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	+ 41.000 €
Assurance du personnel	+ 19.000 €

014 Atténuation de produits	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	- €	36.586 €	+ 36.586 €	+ 100 %

Il s'agit du remboursement de la majoration de taxe foncière sur propriétés non bâties aux usagers, neutre budgétairement.

65 Autres charges de gestion courante	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	1.295.394 €	1.234.933 €	- 60.461 €	- 5 %

La baisse de ce chapitre s'explique principalement par la variation des éléments suivants :

Subvention CCAS (Travaux résidence Garvin : - 15.600 € ; Subvention équilibre budget Service Aide à Domicile : - 13.000 € ; Le solde étant compensé par la diminution de la refacturation des charges suivant la convention financière en vigueur)	- 173.000 €
Effacement réseaux SDEC	+ 33 215 €
Subvention Restaurant Scolaire (Rappel 2013 : 86.886 €)	+ 49.177 €
Subvention Camping (Rappel 2013 : 28.379 €)	+ 7.993 €
Subvention Chorège Danse de tous les sens (Rappel 2013 : 16.000 €)	+ 20.000 €

66 Charges financières	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	19.033 €	20.081 €	+ 1.048 €	+ 6 %

Hors intérêts courus non échus (ICNE), le montant des intérêts liés aux emprunts bancaires a diminué de 6.776 €.

67 Charges exceptionnelles	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	6.194 €	11.681 €	5.487 €	+ 89 %

Les charges exceptionnelles incluent essentiellement les annulations sur exercices antérieurs.

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	478.721 €	552.689 €	+ 73.968 €	+ 15 %

Ce chapitre enregistre :

- les dotations aux amortissements des immobilisations : + 57.041 €, compte tenu de l'augmentation des achats de matériels informatiques et de matériels de scénographie entre 2012 et 2013 ;
- les écritures liées aux cessions d'immobilisation + 16.929 € (tapis de danse, véhicule des peintres, tondeuse).

2- Recettes

En 2014, les recettes de fonctionnement, de **9.508.095,05 €**, sont en diminution de 1 % (- 81.860 €), par rapport à 2013.

013 Atténuations de charges	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	280.366 €	272.873 €	- 7.493 €	- 3 %

Les atténuations de charges incluent principalement :

L'aide allouée par l'Etat aux contrats aidés	+ 32.388 €
Les remboursements de charges de sécurité sociale	- 42.365 €
La variation des stocks	+ 1.763 €

70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	248.578 €	370.084 €	+ 121.506 €	+ 49 %

Considérant que, depuis 2014, le remboursement de charges par le CCAS, dans le cadre de la convention financière en vigueur, est imputé à ce chapitre et non plus au chapitre « 75 Autres produits de gestion courante », les produits des services ont en réalité augmenté de 18.234 €.

A noter donc, les évolutions suivantes :

Programmation culturelle suite à la municipalisation de l'OMAC	+ 15.633 €
Droits de chasse « Les disciples de Saint Léger » - Rattrapage depuis 2010	+ 6.000 €
Participation familles au Centre Socioculturel (<i>Rappel 2013 : 54.824 €</i>)	- 6 884 €
Participation familles Multi Accueil (<i>Rappel 2013 : 58.381 €</i>)	+ 3.087 €
Participation familles périscolaires (<i>Rappel 2013 : 29.330 €</i>)	+ 4.903 €

73 Impôts et taxes	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	4.756.378 €	4.841.167 €	+84.789 €	+ 2 %

Impôts locaux :	+ 52.034 €
<i>dont Taxe Habitation</i>	+ 15.900 €
<i>dont Taxe Foncière propriétés bâties</i>	+ 73.460 €
<i>dont Taxe Foncière propriétés non bâties</i>	- 37.326 €
Fonds de péréquation des recettes fiscales	+ 17.336 €
Droits de mutation liés aux transactions immobilières	+ 15.508 €

74 Dotations, subventions et participations	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	3.630.061 €	3.643.239 €	+ 13.178 €	0 %

Ainsi, outre une augmentation de :

Dotations réforme rythmes scolaires (année pleine : 65.940 €)	+ 43.200 €
Remboursement par la Communauté de Communes d'une partie des dépenses engagées en 2013 pour la promotion et les études du Mémorial	+ 67.000 €
Subvention Caisse Allocations Familiales attribuée au Centre Socioculturel	+ 49.090 €

La commune enregistre une diminution de :

Dotation globale de fonctionnement	- 27.917 €
<i>dont Dotation forfaitaire</i>	- 62.795 €
<i>dont Dotation de solidarité rurale</i>	+ 24.942 €
<i>dont Dotation nationale de péréquation</i>	+ 9.936 €
Recette exceptionnelle 2013 du Fonds Départemental de TP	- 130.578 €
Compensation de l'Etat au titre des exonérations TP, TF, TH	-19.661 €

75 Autres produits de gestion courante	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	473.842 €	222.910 €	- 250.932 €	- 53 %

Considérant que, depuis 2014, le remboursement de charges par le CCAS n'est plus imputé à ce chapitre, mais au chapitre « 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services », les autres produits de gestion courante ont en réalité diminué de 147.660 €.

Location immeubles et Revenus loyers agricoles (<i>Rappel 2014 : 103.764 €</i>)	+ 12.000 €
Refacturation des charges au CCAS. <i>Du fait de l'intégration au budget de la Ville des animations collectives de l'Espace Coup de Pouce. La participation financière nette de la Ville apportée au CCAS demeure identique (85.000 €)</i>	- 144.310 €
Location de salles (<i>Rappel 2014 : 31.548 €</i>)	- 4.480 €
Divers remboursements de charges locatives	- 10.870 €

76 Produits financiers	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	55.113 €	53.864 €	- 1.249 €	- 2 %

Ils incluent :

- les intérêts des parts sociales à la Caisse d'Epargne (- 1.085 €) ;
- le remboursement par la Communauté de Communes des charges financières liées à l'emprunt affecté à la Médiathèque (- 164 €)

77 Produits exceptionnels	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	67.558 €	22.811 €	- 44.747 €	- 66 %

Actif substituant de l'OMAC versé en 2013 suite à la municipalisation	- 48 869 €
Remboursement par l'assurance des sinistres	- 8.584 €
Produits des cessions	+ 10.098 €
Annulation de mandats sur exercices antérieurs	+ 4.157 €

78 Reprise sur provisions	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	0 €	50.000 €	+ 50.000 €	+ 100 %

En 2012, la Ville a enregistré une provision pour couvrir un éventuel risque de contentieux avec un agent. Le risque étant écarté, la provision de 50.000 € a pu être reprise cette année.

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	78.058 €	31.145 €	- 46.913 €	- 60 %

Ce chapitre correspond aux écritures liées aux travaux en régie et aux cessions.

Le résultat courant 2014, de fonctionnement, est de 720.345,83 €.

B – Section Investissement

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées, en 2014, à **3.896.574,83 €**. Hors écritures de régularisation comptables, neutres budgétairement (1.631.173 €), les dépenses d'investissement 2014 ont été exécutées à hauteur de **2.265.401,83 €**.

Les dépenses relatives à la réalisation des projets communaux sont enregistrées à hauteur de 1.980.233,77 €.

Les principaux projets, d'un point de vue budgétaire, ont été :

- l'acquisition du Cinéma (180.000 €) ;
- la restauration des remparts du Château Guillaume le Conquérant (629.316 €) ;
- la scénographie du Château Guillaume le Conquérant (37.659 €) ;
- le Musée Mémemorial (53.927 €) ;
- l'acquisition de l'ex station ESSO (82.600 €) ;
- les programmes annuels de voirie et d'éclairage public (464.120 €) ;
- l'aménagement de l'Espace Nelson Mandela (111.450 €) ;
- l'aménagement de la salle multisports (83.314 €) ;
- le mobilier et les travaux dans les écoles (58.879 €).

Les autres dépenses, d'un total de 285.168,06 €, incluent le remboursement en capital de la dette (253.703 €), les opérations comptables des cessions (6.830 €) et les travaux en régie (24.315 €).

2- Recettes

Les recettes d'investissement 2014 se sont élevées à **4.057.109,86 €**. Hors écritures de régularisation comptables, neutres budgétairement (1.631.173 €), les recettes d'investissement 2014 ont été exécutées à hauteur de **2.425.936,86 €**.

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions octroyées par les organismes partenaires de la Ville pour le financement des projets communaux, pour 1.190.685 €.

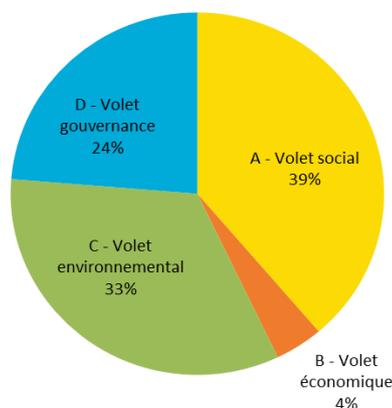
En second lieu, elles incluent, entre autres :

547.684 €	de dotations aux amortissements ;
596.392 €	de versement du FCTVA au titre des dépenses de 2013 ;
37.236 €	de Taxe d'Aménagement ;
48.663 €	d'excédent de fonctionnement 2013 capitalisé afin de financer le besoin de la section ;
5.004 €	d'écritures liées aux cessions ;

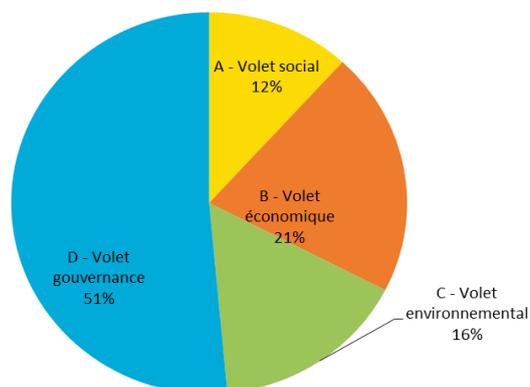
Le résultat courant 2014, d'investissement, est de 160.535,03 €.

II – Présentation par objectif du Compte Administratif 2014

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



III – Affectation des résultats 2014

La SECTION DE FONCTIONNEMENT présente :

Un résultat courant 2014 de :	720.345,83 €
Un excédent 2013 reporté de :	2.474.253,23 €
Un excédent cumulé à affecter de :	3.194.599,06 €

La SECTION D'INVESTISSEMENT présente :

Un résultat courant 2014 de :	160.535,03 €
Un excédent 2013 reporté de :	100.184,61 €
Un excédent cumulé :	260.719,64 €
Des restes à réaliser de dépenses :	3.941.746,00 €
Des restes à réaliser de recettes :	3.137.629,00 €
Un besoin de financement :	543.397,36 €

Report sur l'exercice 2015 :

Investissement :	• Excédent d'investissement à reporter :	260.719,64 €
Fonctionnement :	• Réserve d'investissement, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	543.397,36 €
	• Excédent de fonctionnement reporté :	2.651.201,70 €

**PAR 22 VOIX POUR
& 6 ABSTENTIONS**

(sur 28 suffrages exprimés)

(ABSTENTIONS : B. VETTIER,
V. TROCHERIE, C. GUEVEL
BADOU, H. MAUNOURY,
M. BARBERA,
G. PERCHERON)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2014 du Budget Général de la Ville ;

DECIDE

de reporter, sur l'exercice 2015, l'excédent d'investissement 2014 de 60.719,64 € ;

DECIDE

d'affecter, sur l'exercice 2015, les 3.194.599,06 € d'excédent de fonctionnement 2014 de la manière suivante :

- 543.397,36 € en réserve d'investissement, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- 2.651.201,70 € d'excédent de fonctionnement reporté.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150330-15-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2015

Publication : 14/04/2015

Le Maire,

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 14 AVRIL 2015



Σωκ ΜΑCΕ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 MARS 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI TRENTE MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 24 mars 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

*Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE,
M. BARTHE - Maire-Adjoint*

*MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, VITI, STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE,
Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY, BARBERA - Conseillers Municipaux*

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU

(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)

Mme de GEYER d'ORTH

(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)

Mme PERCHERON

(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-022**

*DIRECTION DES
SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES*

BUDGET GENERAL DE LA VILLE : COMPTE DE GESTION 2014

Conformément à sa mission, Madame le Receveur Municipal a établi le Compte de Gestion du budget général de la Ville pour l'exercice 2014, compte qui retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisés au cours de l'exercice budgétaire.

Conformément à l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de débattre et d'arrêter ce Compte de Gestion, sauf règlement définitif par la Chambre Régionale des Comptes.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ARRETE

le Compte de Gestion 2014 du budget principal de la Ville de FALAISE établi par
Madame le Receveur Municipal.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150330-15-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2015

Publication : 14/04/2015

Le Maire,



Σωκ ΜΑΔΕ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 14 AVRIL 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 MARS 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI TRENTE MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 24 mars 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

*Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE,
M. BARTHE - Maire-Adjoint*

*MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, VITI, STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE,
Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY, BARBERA - Conseillers Municipaux*

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU

(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)

Mme de GEYER d'ORTH

(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)

Mme PERCHERON

(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-023**

*DIRECTION DES
SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES*

BUDGET GENERAL DE LA VILLE : BUDGET PRIMITIF 2015

La présente délibération a pour objet de présenter le BUDGET PRIMITIF 2015 de la Ville. Le document complet est disponible au Service des Finances.

Le Budget Primitif 2015 de la Ville s'équilibre, en Dépenses et en Recettes, à hauteur de **20.089.949,17 €** (incluant les postes budgétaires, à caractère non exécutoires).

A – Section Fonctionnement

1- Dépenses

En 2015, les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de **12.034.535,70 €** (incluant 3.018.288 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>Réalisé 2014</i>	<i>BP 2015</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2014 / BP 2015</i>
	2.067.781 €	2.116.918 €	+ 49.137 €	+ 2,3 %

Ce poste intègre les dépenses de fonctionnement liées à l'activité de l'ensemble des services municipaux, dont :

- + 62.426 € de frais d'honoraires, étant donné le rattachement de la charge en 2013 liée à la promotion et aux études du Musée Mémodal ;
- + 12.000 € dédié au Forum des Associations ;
- - 12.600 € de location du Cinéma suite à son acquisition ;
- - 24 046 € de travaux en régie ;
- + 29.250 € de dépenses énergétiques.

<i>012 Charges de personnel</i>	<i>Réalisé 2014</i>	<i>BP 2015</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2014 / BP 2015</i>
	4.863.997 €	5.002.980 €	+ 138.983 €	+ 2,8 %

- + 63.262 € de charges de personnel extérieur, lié à la mise à disposition de personnel par le CCAS au Centre Socioculturel (dont 13.862 € au titre de 2014) ;
- + 45.500 € lié à la 2^{ème} phase de reclassement des agents de catégorie B et C ;
- + 18.248 € de rémunération des agents recenseurs, neutre budgétairement.

<i>014 Atténuation de produits</i>	<i>Réalisé 2014</i>	<i>BP 2015</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2014 / BP 2015</i>
	36.586 €	- €	- 36.586 €	-100 %

Il s'agit du remboursement de la majoration de Taxe Foncière sur propriétés non bâties aux usagers.

<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	<i>Réalisé 2014</i>	<i>BP 2015</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2014 / BP 2015</i>
	1.234.934 €	1.251.485 €	+ 16.551 €	+ 1,3 %

Les autres charges de gestion courante incluent principalement les indemnités des élus, les subventions aux associations et aux budgets annexes et la participation à la réalisation des travaux du Syndicat Départemental d'Energie du Calvados :

- - 9.040 € subvention Camping (soit 27.332 €) ;
- - 24.999 € subvention Restaurant Scolaire (soit 111.065 €) ;
- - 33.215 € effacement de réseaux dû au SDEC ;
- + 6.226 € subvention école Sainte Trinité (soit 83.926 €), dû à une hausse des effectifs ;
- + 45.405 € de subvention supplémentaire allouée au CCAS ;
- + 6.730 € formation et cotisations CAREL avec effet rétroactif pour les élus ;
- + 5.899 € de prévision pour pertes sur créances irrécouvrables.

66 Charges financières	Réalisé 2014	BP 2015	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2014 / BP 2015
	20.081 €	50.500 €	+ 30.419 €	+ 151,4 %

La souscription d'un nouvel emprunt à hauteur de 2.000.000 €, destiné au financement des investissements du Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2017, engendre une augmentation de frais financiers.

67 Charges exceptionnelles	Réalisé 2014	BP 2015	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2014 / BP 2015
	11.680 €	15.000 €	+ 3.320 €	+ 28,4 %

Les charges exceptionnelles incluent essentiellement les annulations de titres sur exercices antérieurs.

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2014	BP 2015	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2014 / BP 2015
	552.689 €	579.364 €	+ 26.675 €	+ 4,8 %

Ce chapitre prévoit les dotations aux amortissements des immobilisations.

Enfin, sont inscrites en dépenses de fonctionnement, les dépenses imprévues inscrites à hauteur de 200.000 € et le virement à la section d'investissement pour un montant de 2.818.288,47 €.

2- Recettes

En 2015, les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de **12.034.535,70 €** (incluant 2.651.202 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

70 Produits de gestion courante	Réalisé 2014	BP 2015	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2014 / BP 2015
	370.084 €	370.968 €	+ 884 €	+ 0,2 %

Les recettes de gestion courante sont essentiellement constituées des recettes tarifaires de la Ville (Multi-Accueil, Centre Socioculturel, saison culturelle, droits de stationnement,) et de mise à disposition de personnel. Elles sont budgétées de manière constante.

73 Impôts et taxes	Réalisé 2014	BP 2015	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2014 / BP 2015
	4.841.167 €	4.857.706 €	+ 16.539 €	+ 0,3 %

Le montant des contributions directes (TF, TH) augmente de 23.000 €. Cette hausse intègre la revalorisation annuelle des bases d'imposition de 0,9 % définie par la Loi de Finances 2015.

La montée en puissance du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales entraîne une augmentation de 10.535 € de ce fond (soit 60.000 € en 2015).

La baisse des droits de mutation est anticipée à hauteur de 15.500 €.

74 Dotations, subventions et participations	Réalisé 2014	BP 2015	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2014 / BP 2015
	3.643.239 €	3.583.465 €	- 59.774 €	- 1,6 %

La participation des collectivités au redressement des comptes publics entraîne une diminution de 57.474 € de dotations de l'Etat.

75 Autres produits de gestion courante	Réalisé 2014	BP 2015	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2014 / BP 2015
	222.910 €	244.421 €	+ 21.511 €	+ 9,6 %

Les autres produits de gestion incluent :

- les revenus des immeubles en diminution de 22.500 €, au vu du déménagement des bureaux de la Communauté de Communes ;
- le remboursement par le CINEMASCOP d'une avance remboursable à acquitter auprès du Centre National Cinématographique : 49.682 € (neutre budgétairement).

76 Produits financiers	Réalisé 2014	BP 2015	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2014 / BP 2015
	53.864 €	53.360 €	- 504 €	- 0,9 %

Ils contiennent :

- les intérêts des parts sociales budgétisés à la même hauteur que le montant perçu en 2014 ;
- le remboursement par la Communauté de Communes des charges financières liées à l'emprunt affecté à la Médiathèque.

77 Produits exceptionnels	Réalisé 2014	BP 2015	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2014 / BP 2015
	22.811 €	5.414 €	- 17.397 €	- 76,2 %

Les prévisions de produits exceptionnels sont principalement constituées d'annulation de mandats sur exercices antérieurs et de remboursement liés aux divers sinistres.

78 Reprise sur provisions	Réalisé 2014	BP 2015	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2014 / BP 2015
	50.000 €	0 €	- 50.000 €	- 100 %

En 2014, il s'agissait de reprendre une provision de 50.000 € créée en 2012, liée à un risque de contentieux avec un agent municipal.

<i>013 Atténuation de charges</i>	<i>Réalisé 2014</i>	<i>BP 2015</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2014 / BP 2015</i>
	272.873 €	268.000 €	- 4.873 €	- 1,8 %

Ces recettes correspondent au remboursement des charges par l'Etat liées aux contrats aidés, au versement des remboursements de notre assurance statutaire et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, pour les non titulaires, et à la variation des stocks.

<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>Réalisé 2014</i>	<i>BP 2015</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2014 / BP 2015</i>
	31.145 €	0 €	- 31.145 €	- 100 %

Ce chapitre correspond aux écritures liées aux travaux en régie et aux cessions qui seront révisées, si nécessaire, lors d'une décision modificative.

Enfin, l'excédent de fonctionnement 2014 reporté est inscrit à hauteur de 2.651.201,70 €.

B – Section Investissement

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de **8.055.413,47 €** (incluant 2.035.826 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

Les dépenses relatives à la réalisation des projets communaux sont prévues à hauteur de 5.670.777 €. La délibération relative au Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2019 détaille l'ensemble de ces projets.

Les autres dépenses d'investissement, d'un montant de 2.384.636,47 €, incluent essentiellement :

- le remboursement en capital de la dette (298.728 €) ;
- les dépenses imprévues (150.000 €) ;
- le remboursement d'une avance auprès du Centre National Cinématographique (49.682 €), neutre budgétairement ;
- le solde pour les projets futurs du Plan Pluriannuel d'Investissement (1.885.826,47€).

2- Recettes

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de **8.055.413,47 €** (incluant 3.079.008 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions octroyées par les organismes partenaires de la Ville pour le financement des projets communaux, pour 1.391.129 €.

En second lieu, elles incluent :

579.364 €	de dotations aux amortissements ;
310.000 €	de versement du FCTVA au titre des dépenses de 2014 ;
50.000 €	au titre de la Taxe d'Aménagement ;
543.397,36 €	d'excédent de fonctionnement 2014 capitalisé afin de financer le besoin de la section ;
260.719,64 €	d'excédent d'investissement 2014 reporté ;
94.115 €	de cessions de terrain : <i>Parcelle, ZI rue de l'Industrie, 5.000 € délibération du 14 octobre 2013 ; Parcelle, rue Michel d'Ornano, 73.980 € délibération du 28 avril 2014 ; 2 Parcelles à La Hoguette, 15.135 € délibération du 2 juillet 2012.</i>
8.000 €	de reprise d'un ancien tracteur ;
2.000.000 €	d'emprunt ;
2.818.288,47 €	de virement de la section de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2015 du budget principal « VILLE DE FALAISE ».

**PAR 22 VOIX POUR
& 6 CONTRE** (sur 29 suffrages exprimés)
(CONTRE : B. VETTIER,
V. TROCHERIE, C. GUEVEL
BADOU, H. MAUNOURY,
M. BARBERA,
G. PERCHERON)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le budget primitif 2015 du budget général de la Ville de FALAISE.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150330-15-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2015

Publication : 14/04/2015

Le Maire,

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 14 AVRIL 2015



Σωκ ΜΑCΕ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 MARS 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI TRENTE MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 24 mars 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

*Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE,
M. BARTHE - Maire-Adjoint*

*MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, VITI, STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE,
Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY, BARBERA - Conseillers Municipaux*

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU

(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)

Mme de GEYER d'ORTH

(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)

Mme PERCHERON

(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-024**

*DIRECTION DES
SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES*

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2015-2019

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil de programmation des investissements envisagés pour les cinq ans à venir, en tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation.

Dans la logique de poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda 21, les projets de la programmation pluriannuelle sont présentés selon les quatre piliers : le social, l'économie, l'écologie et la gouvernance.

Ce Plan Pluriannuel d'Investissement a tenu compte de la prospective financière réalisée sur la période 2015-2019, à politiques constantes (sans transfert de compétences ni projets de fonctionnement nouveaux), qui intègre les efforts maximum de maîtrise des dépenses de fonctionnement auxquels la collectivité peut consentir. Il a donc été défini en fonction des capacités financières réelles de la collectivité.

Il présente des dépenses d'investissement à hauteur de **11.226.172 €** sur les cinq prochaines années de la mandature.

I- Le financement de l'investissement

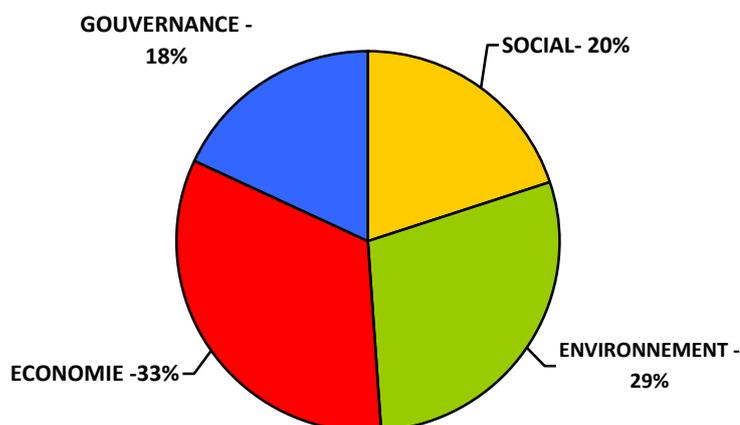
Le financement des dépenses d'équipement est assuré par :

L'épargne nette :	3.370.725 €
Les subventions d'équipement :	2.189.960 €
Les ressources propres d'investissement :	2.015.500 €
L'emprunt :	2.850.000 €

DEFICIT DU P.P.I 2015 – 2019 = 799.987 €.

Ce Plan Pluriannuel d'Investissement, qui conserve un caractère évolutif, sera ajusté afin de garantir l'équilibre budgétaire, en fin de mandature.

II- L'investissement, selon les quatre piliers de l'Agenda 21



Ce Plan sera réactualisé chaque année, après le vote du Budget Primitif de la commune par le Conseil Municipal, afin de tenir compte des aléas de toute programmation et pour procéder aux ajustements nécessaires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2019.

**PAR 23 VOIX POUR
& 6 CONTRE** (sur 29
suffrages exprimés)
(CONTRE : B. VETTIER,
V. TROCHERIE, C. GUEVEL
BADOU, H. MAUNOURY,
M. BARBERA,
G. PERCHERON)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2019.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150330-15-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2015

Publication : 14/04/2015

Le Maire,

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 14 AVRIL 2015



Σωκ ΜΑΘΕ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 MARS 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI TRENTE MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 24 mars 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

*Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE,
M. BARTHE - Maire-Adjoints*

*MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, VITI, STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE,
Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY, BARBERA - Conseillers Municipaux*

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU

(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)

Mme de GEYER d'ORTH

(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)

Mme PERCHERON

(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-025**

*DIRECTION DES
SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES*

FISCALITE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Il est proposé, pour 2015, de fixer les taux des différentes taxes, conformément au tableau ci-après :

	2014	2015
Taxe d'habitation	14,93 %	14,93 %
Foncier bâti	24,26 %	24,26 %
Foncier non bâti	43,60 %	43,60 %

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

FIXE

les taux des différentes taxes comme suit :

- Taxe d'habitation 14,93 %
- Foncier bâti 24,26 %
- Foncier non bâti 43,60 %

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 14 AVRIL 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150330-15-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2015

Publication : 14/04/2015

Le Maire,



Σωκ ΜΑΘΕ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 MARS 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI TRENTE MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 24 mars 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY, BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU

(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)

Mme de GEYER d'ORTH

(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)

Mme PERCHERON

(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-026**

*DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS PUBLIQUES*

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR 2015

En application des dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Ces subventions sont de deux natures :

- Les participations dites obligatoires :
 - o par un engagement contractuel comme le RELAIS CULTUREL RÉGIONAL,
 - o du fait de dispositions législatives : CCAS, CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'INSTITUTION SAINTE TRINITÉ
 - o au titre de l'action sociale : AMICALE DU PERSONNEL ;
- Les subventions aux associations.

La Ville de FALAISE souhaite maintenir au mieux sa contribution en faveur du dynamisme local des associations et leur apporter l'aide qu'elles attendent pour soutenir leur action. Cependant, elle demeure contrainte budgétairement et, comme l'année dernière et hormis quelques attributions à titre exceptionnel, l'enveloppe globale du crédit annuel alloué aux associations est figée. Toute demande supplémentaire ou nouvelle doit être justifiée par un véritable intérêt local qu'il soit ponctuel, pour cette année 2015, ou permanent.

I- Participations obligatoires (+ 52 931 €)

La subvention allouée au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE augmente de 45 505 € afin de compenser, pour partie, le déficit cumulé 2014 de l'établissement public (- 76.882 €). L'année 2014 a été une année transitoire, pour le CCAS, du fait du transfert d'une partie des activités collectives de l'Espace Coup de Pouce vers le Centre Socioculturel de la Ville, de mouvements internes de personnel et de l'actualisation de la convention financière qui lie l'établissement public et la commune.

La subvention à L'AMICALE DU PERSONNEL est légèrement augmentée de manière exceptionnelle en cette année du 40^{ème} anniversaire de la création de cette association (+ 1 300 €).

La somme attribuée à L'INSTITUTION SAINTE TRINITE est augmentée mécaniquement afin de tenir compte de la hausse des effectifs des enfants falaisiens (+ 6 626 €).

II- Subventions aux associations (+ 2 655€)

• Education / Formation : 960 € (- 545 €)

L'aide attribuée au RESTAURANT DE L'INSTITUTION SAINTE TRINITE, non obligatoire, avait déjà été réduite en 2014 ; elle est désormais totalement supprimée.

Les autres aides sont maintenues.

• Solidarité : 7 900 € (+ 300 €)

Toutes les aides sont conservées hormis une légère augmentation à L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG (+ 50 €) pour tenir compte de son déficit.

Il est également proposé un soutien exceptionnel à l'association PLANNING FAMILIAL en lien avec la permanence relative aux violences faites aux femmes (250 €).

• Culture : 145.400 € (+ 6 000 €)

Il est rappelé :

- que l'enveloppe dédiée aux associations culturelles est de 138 400 € ;

- que la subvention de 1 000 € versée à l'association « LES FILMS DU CARTEL » pour la réalisation d'un long métrage « Guillaume, la jeunesse du Conquérant » était exceptionnelle ;

- que l'augmentation accordée en 2014 à CHOREGE – FESTIVAL LA DANSE DE TOUS LES SENS (+ 20 000 €) est reconduite pour 2015. Le budget du Service des Affaires Culturelles est encore une fois baissé en limitant d'un montant équivalent les sommes allouées à la programmation culturelle afin d'équilibrer la dépense globale.

Il est proposé l'augmentation exceptionnelle, pour l'année 2015, des subventions à 2 associations :

- ACCORDÉON CLUB (+ 1 000 €) du fait de l'organisation d'un week-end concert de M. J. RICHARD ;

- MUSÉE DES AUTOMATES (+ 5 000 €) afin de les aider à financer le départ en retraite d'un agent et à compenser l'embauche en intérim du remplacement pour cause de maladie de l'agent de la Ville mis à disposition.

et l'attribution exceptionnelle d'une subvention à l'HARMONIE COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE FALAISE (1 000 €) pour son déplacement à NYON (Suisse), ce déplacement étant organisé pour représenter la Ville.

- **Sports : 169.950 €**

L'ensemble des subventions attribuées aux associations sportives est conservé. La délibération suivante propose l'individualisation de la subvention de 150.000 € aux différentes sections de l'ENTENTE SPORTIVE FALAISIENNE (ESF).

- **Vie locale: 9 002 € (-3 350 €)**

L'enveloppe dédiée aux associations Vie locale en 2014 était de 12 352 €.

La baisse s'explique par la non reconduction de l'aide exceptionnelle de 3 000 € attribuée en 2014 au JUMELAGE FALAISE HENLEY qui avait participé, avec la CHORALE INTERLUDE, à un échange dans le cadre du 40° anniversaire du jumelage.

A la demande de l'association GUIBRAY ANIMATION, sa subvention est abaissée de 200 €.

En outre, il est proposé :

- d'aligner les subventions allouées aux deux associations de Jumelage à 1 200 € ;
- de rétablir la subvention à la COLOMBE FALAISIENNE à 300 €, 50 € avait été attribués de manière exceptionnelle pour leur participation au 70ème anniversaire du Débarquement ;
- de baisser les subventions aux associations de la CONFRÉRIE DES GOUSTIERS (- 100 €), de QUARTIER SAINT LAURENT (- 100 €) et de la FONTAINE COUVERTE (- 100 €) ;
- d'attribuer une subvention de 200 € à l'association FALAISE-CHAMBOIS.

Le tableau en annexe détaille l'ensemble des subventions.

PAR 23 VOIX POUR

& 6 CONTRE (sur 29 suffrages exprimés)

(CONTRE : B. VETTIER, V. TROCHERIE, C. GUEVEL BADOU, H. MAUNOURY, M. BARBERA, G. PERCHERON)

EXCEPTION POUR VOTE SUBVENTION ENSEIGNEMENT PRIVE :

18 VOIX POUR, 8 CONTRE &

3 ABSTENTIONS (sur 29 suffrages exprimés)

(CONTRE : TH. DUBOST, C. GUILBERT, B. VETTIER, V. TROCHERIE, C. GUEVEL BADOU, H. MAUNOURY, M. BARBERA, G. PERCHERON – ABSTENTIONS : P. BARTHE, M. LASNE, S. AUBEY)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu

& après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au budget primitif 2015 des subventions et leur versement aux associations et établissements publics nommés dans l'annexe jointe.

CHARGE

Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 14 AVRIL 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150330-15-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2015

Publication : 14/04/2015

Le Maire,



Σωκ ΜΑΘΕ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 MARS 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI TRENTE MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 24 mars 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

*Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE,
M. BARTHE - Maire-Adjoints*

*MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, VITI, STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE,
Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY, BARBERA - Conseillers Municipaux*

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU

(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)

Mme de GEYER d'ORTH

(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)

Mme PERCHERON

(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 15-027**

*DIRECTION SERVICES
EDUCATIFS &
SOLIDAIRES
SERVICE DES SPORTS*

SUBVENTIONS SPORTIVES POUR 2015

La présente délibération confirme l'attribution d'une subvention globale de 150 000 € aux sections sportives de l'Entente Sportive Falaisienne, au titre de l'année 2015.

La répartition de cette subvention aux différentes associations a été calculée d'après les critères votés lors du Conseil Municipal du 26 janvier 2010 et décidée pour une période de trois ans. 2015 est la 3^e année du cycle et il est donc demandé au Conseil Municipal de reconduire le tableau voté en 2014, à l'exception de la subvention accordée à Family Roller, cette section ayant arrêté son activité.

Conformément à l'avis de la Commission des Sports, il est proposé de conserver la somme qui aurait dû être versée à Family Roller (1 465 €) pour une éventuelle aide ultérieure d'une section de l'ESF (incident, manifestation particulière), plutôt que de la répartir entre toutes les sections.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'individualiser cette somme de la manière suivante :

Animation motocycliste	1 266 €
Athlétisme	4 047 €
Badminton	4 038 €
Ball-trap	8 432 €
Basket-ball	3 931 €
Dynamic Gym	757 €
Escalade	3 410 €
Escrime	3 849 €
Family Roller	0
Football	26 990 €
Gymnastique	13 591 €
Gymnastique volontaire	160 €
Handball	46 002 €
Judo Jujitsu	5 906 €
Karaté	2 145 €
Kishindo	471 €
Musculation	331 €
Natation	5 865 €
Pétanque	2 942 €
Sport Boules	222 €
Tennis	3 395 €
Tennis de Table	4 348 €
Tir-à-l'arc	4 495 €
Volley-ball	654 €
V.T.T.	533 €
Yoga	755 €
TOTAL	148.535 €

A L'UNANIMITE,
sur 29 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

VOTE

les subventions sportives pour l'année 2015 pour un montant total de 148 535 €
et **DECIDE** de conserver la somme de 1 445 € (attribuée, en 2014, à l'association
Family Roller qui n'existe plus) pour une éventuelle aide ultérieure à l'une des
sections de l'Entente Sportive Falaisienne ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
une éventuelle aide ultérieure

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2015
Publication : 14/04/2015

Pour copie conforme,
Le Maire,

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 14 AVRIL 2015



Σωκ ΜΑΘΕ

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150330-15-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2015

Publication : 14/04/2015

SÉANCE DU 30 MARS 2015

Le Maire,

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI TRENTE MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

Date de la convocation écrite : 24 mars 2015



Signature: Eric MACE
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE, M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, STANC, JARRY, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY, BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU (qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme PERCHERON (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION
n° 15-028

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DES
RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Conformément aux nouvelles dispositions issues de la loi 2012-347, modifiant la loi du 26 janvier 1984, il est proposé de créer des emplois pour accroissement saisonniers d'activités afin de répondre aux besoins de certains services. Ces emplois sont régulièrement prévus pour répondre à des activités spécifiques de courte durée mais répétitives dans les secteurs de l'animation, de la culture, du tourisme et des services techniques.

I – CENTRE SOCIO CULTUREL :

Vacances de printemps :

Du 31 mars au 24 avril 2015 et par cycles de travail variables :

- 4 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (22.65/35^{ème})

Du 13 au 25 avril 2015 et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (34.83/35^{ème})

Vacances d'été :

Du 30 mai au 31 juillet 2015 et par cycles de travail variables :

- 17 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet (18.62/35^{ème})

Du 6 juillet au 1^{er} août 2015 et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème})
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (32.70/35^{ème})

Vacances d'automne :

Du 26 septembre au 30 octobre 2015 et par cycles de travail variables :

- 4 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (18.12/35^{ème}).

Du 19 au 31 octobre 2015 et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (35/35^{ème}).

II-CAMPING :

Du 29 juin au 28 août 2015 :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (18.12/35^{ème}).

III – SERVICE CULTUREL :

Du 29 juin au 21 septembre 2015 et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet (17.55/35^{ème})

Du 3 au 28 juillet 2015 et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet (24.16/35^{ème})

Du 1^{er} au 27 août 2015 et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet (18.12/35^{ème})

Du 1^{er} au 21 septembre 2015 et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet (19.63/35^{ème})

IV– SERVICE JARDINS & ESPACES VERTS :

Du 15 avril au 15 juillet 2015 :

- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}).

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à créer les emplois précités pour besoins saisonniers.

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 14 AVRIL 2015

Pour copie conforme,
Le Maire

